

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

A l'écoute des questions de nos concitoyens, il me paraît important de faire un point sur l'évolution de l'assainissement.

1) Historique :

L'assainissement est rendu obligatoire par la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 modifiée par la loi du 2 février 1995 avec un objectif de mise en conformité pour 2005.

La Communauté de Communes du Canton de Pas-en-Artois a été chargée de faire exécuter les pré études, le plan de zonage et l'enquête publique qui se sont terminés chez nous en 2001.

Puis, la Communauté de Communes a décidé d'assurer la compétence pour l'assainissement non collectif. (19 communes sur 25)

Elle laisse face à leurs responsabilité les 6 communes ayant dû opter pour l'assainissement collectif au vu des résultats de l'enquête technique. (Amplier, Orville, Sarton, Hannescamps, Puisieux, Bienvillers-au-Bois)

2) Constat et conséquences :

Il y a plusieurs mois, afin de faire avancer notre dossier, j'ai provoqué une réunion avec les 6 communes concernées, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.

A ma demande de renseignements sur la suite à donner à notre dossier et le montant des subventions, il m'a été répondu par l'Agence de l'Eau : « La date buttoir de 2005 est obligatoire pour les agglomérations au-dessus de 2000 équivalents habitants. A l'heure actuelle, la Communauté Urbaine de Lille absorbe 50% du budget annuel de l'Agence. Il ne faut donc pas espérer de subvention avant plusieurs années. Néanmoins, les communes les mieux préparées obtiendront les meilleures subventions le moment venu. »

3) L'avenir :

Nous poursuivons l'élaboration de notre dossier en y associant si possible les communes d'Orville et de Sarton pour établir une étude du schéma directeur opérationnel et quantifier le coût global.

En attendant l'arrivée de l'assainissement collectif, il existe un paradoxe pour les nouvelles constructions qui doivent se mettre aux normes de l'assainissement non collectif qui est, je le rappelle, du ressort de la Communauté de Communes.

Une communication vous sera faite pour vous tenir informés sur l'évolution du dossier.



Informations pratiques

Ramassage des sacs jaunes et bleus :

Judi 10 avril	Judi 24 avril	Judi 8 mai (sous réserves)
Judi 22 mai	Judi 05 juin	Judi 19 juin
Petit Amplier		
Judi 03 avril	Judi 17 avril	Judi 1 ^{er} mai (sous réserves)
Judi 15 mai	Judi 29 mai (sous réserves)	Judi 12 juin
Judi 26 juin		

Ramassage des encombrants : 23 avril 2003

Avec la création du Syndicat Mixte pour les Ordures Ménagères, la déchetterie de Doullens est ouverte aux habitants d'Amplier

Recensement :

Les jeunes hommes et jeunes filles atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie au cours du trimestre suivant leur anniversaire. Une attestation de recensement leur est alors délivrée. Cette attestation est obligatoire pour s'inscrire aux examens ou concours (baccalauréat, permis de conduire, ...)

La vie du Conseil Municipal

Salle des fêtes :

La rénovation et la mise en conformité de la salle seront achevées pour le mois de mai. Le Conseil municipal a décidé de louer cette salle, sans cuisine, uniquement aux habitants de la commune et de la prêter aux associations du village.

Eclairage public :

L'installation de quatre nouveaux points lumineux complétera l'éclairage public actuel.

Location marais :

Les mêmes tarifs que l'an dernier ont été votés, soit :
99 € par bête pour les exploitants extérieurs à la commune
79€ par bête pour les exploitants de la commune.

Container à verre :

Il ne doit être utilisé que pour les bouteilles. Il est rappelé qu'il est interdit d'y déposer des vitres ou miroirs.

Civisme :

Nous vous demandons d'être vigilants quant aux différentes dégradations ou vols dans la commune (fleurs au cimetière, dans le village, clôtures du marais sectionnées, ...)

La Vie du Village

Rappel des horaires d'ouverture de la mairie :

	Lundi	Jeudi
Secrétaire de mairie	De 17 à 19 heures	De 17 à 19 heures
Elus	De 18 à 19 heures (Adjoint)	De 18 à 19 heures (Maire)

En raison de la classe de découverte, les horaires d'ouverture de la mairie seront modifiés comme suit :

Lundi 07 avril : de 18 à 19 heures (permanence assurée par Monsieur Paul DECRY)

Jeudi 10 avril : de 18 à 19 heures (permanence assurée par Monsieur Thierry FRANCOIS)

Comité d'Animation :

Vous êtes tous invités à l'Assemblée Générale le 04 avril à 20 heures (salle de la mairie)

Fête du RPI :

Elle se tiendra cette année à l'école d'Amplier le samedi 21 juin.

Association de pêche :

La fête de la pêche aura lieu à Amplier le 1^{er} juin.

Cette journée permet aux personnes qui n'ont pas de permis (femmes et enfants en particulier) de taquiner la truite sur un parcours bien délimité. Bien sûr, la convivialité ne sera pas de reste ce jour-là (boissons et repas sur place).

Il faut faire de cette fête une réussite, comme celles des années précédentes.

« Tous en Baskets » :

Suite à la demande de nombreuses personnes, nous vous informons que la réunion pour les « petites marches » aura lieu le vendredi 28 mars à 20 heures à la salle de la mairie

« ŒUFS DE PÂQUES » le samedi 19 avril

Ouvert gratuitement à tout enfant de la commune scolarisé jusqu'au CM2.

Rassemblement à la mairie d'Amplier, départ à 16 heures

Inscription obligatoire pour le 1^{er} avril auprès de PARENT Hervé : 03 21 55 24 17

Alain DEBROUCKER : 03 21 55 64 50

L'après-midi sera suivi d'un petit repas ouvert à tous :

Salade, omelette, fromage

Prix du repas : 5€, boissons non comprises

Inscription au repas pour le 1^{er} avril auprès de :

Hervé PARENT : 03 21 55 24 17

Alain DEBROUCKER : 03 21 55 64 50